

COMMUNE DE FREMAINVILLE
95450

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de Convocation :
18/01/2016

Date d'Affichage :
18/01/2016

Nombre de Conseillers

EN EXERCICE : 10

PRESENTS : 8

VOTANTS : 10

N°2016-1

OBJET : approbation du
projet de schéma
départemental de
coopération
intercommunale

L'an deux mil seize le vingt-deux janvier à 20 heures,
Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique sous la
présidence de M. ALLEGRE Marcel, Maire

Etaients présents : Mmes ALLEGRE Annie, DUCHENE Marie-Thérèse, BARRERE Marie-
Pierre, Messieurs DROUIN Pierre, MARCHON Jean-Pierre, BORYCKI Gérard, et
DELALEUX Sébastien

Absents excusés : M. BIZOT Jean-Sébastien (procuration donnée à M. ALLEGRE Marcel)
Mme LARDET Virginie (procuration donnée à Mme DUCHENE Marie-Thérèse)

Secrétaires de séance : Mme BARRERE Marie-Pierre

Le conseil municipal

Sur présentation de M. Le Maire

Vu le pré conseil du 18 janvier 2016,

Considérant la Loi MATPAM du 27 janvier 2014,

Considérant la Loi NOTRe du 7 août 2015,

Considérant le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale du
16 octobre 2015, notifié à la commune de Frémainville le 3 décembre 2015,

Considérant qu'au titre de l'article L 5210-1-1 du CGCT, les organes délibérants ont
deux mois pour se prononcer, à défaut de délibération dans ce délai, l'avis sera réputé
favorable,

Le conseil municipal émet un avis favorable :

- sur la fusion de la CC « Carnelle Pays de France » avec la CC « Pays de France »,
- sur la dissolution de trois syndicats identifiés sans activité financière ou réelle,

Demande :

- la modification ou l'adaptation partielle de la Loi NOTRe permettant de conserver
certains syndicats de proximité et compétents sans être nécessairement présents sur
trois communautés de communes notamment pour les zones rurales.

Rendu exécutoire
après enregistrement à la
sous-préfecture de
Pontoise
le et publication ou
notification du



Le 22 janvier 2016

Le Maire

Marcel ALLEGRE

